

Fiche Technique 2 – LUTTE CONTRE LE VARROA - UTILISATION DES MEDICAMENTS.

APIVAR®

Le principe actif est un acaricide de synthèse : l'amitraze.

L'amitraze est contenu dans des lanières en plastique qui permettent la diffusion progressive pendant toute la durée du traitement (10 semaines).

IMPORTANT : Le produit agit par contact et doit donc obligatoirement être positionné au contact de la grappe d'abeille, au niveau du couvain. Si les lanières ne sont pas en contact avec la grappe pendant toute la durée d'application le traitement ne sera pas efficace.

L'APIVAR® se présente en paquets de 10 lanières :



Réglementation :

Ce médicament peut être délivré sans ordonnance par un pharmacien. Il peut être délivré par l'intermédiaire du Programme Sanitaire d'Elevage de votre GDSA, sous réserve qu'il y soit inscrit. Il peut être délivré par le vétérinaire qui suit régulièrement vos colonies. **Ce médicament n'est pas utilisable en apiculture biologique.**

Précautions pour l'utilisateur :

L'amitraze est facilement absorbé par voie cutanée. **Porter des gants de protection étanches** (type Nitrile) **pour manipuler les lanières neuves et les lanières usagées** et éviter tout contact avec les yeux et la peau. Après toute application, lavage des mains et des instruments ayant pu être souillés (enfumoir, lève cadre).

Précautions pour l'environnement / Elimination des lanières usagées :

L'amitraze est toxique pour l'environnement aquatique. Stocker les lanières usagées et leurs emballages dans un contenant étanche et **les retourner à votre GDSA** qui organise l'élimination réglementaire de ces déchets.

Stockage / Conservation :

Conserver le médicament dans l'emballage d'origine fermé. Après ouverture : utiliser les lanières immédiatement.

Mode d'application des lanières APIVAR® :

- **Traiter en l'absence des hausses, le plus tôt possible après la dernière récolte** (août-début septembre).

⚠ La population de varroa est forte en fin de saison apicole. La maladie peut apparaître d'un coup et compromettre le succès de l'hivernage. Traiter après le 5 septembre c'est faire prendre un risque aux colonies.

- **Appliquer 2 lanières par ruche ou 1 lanière par ruchette.**

Ne pas sous-dosier, ne pas réutiliser de lanière usagée.

⚠ Le sous-dosage favorise l'apparition de varroas résistants et diminue l'efficacité du traitement.

- Mettre les lanières dans les inter-cadres **au niveau du couvain**, espacées d'au moins un cadre



Ici la colonie mène sur les cadres 3,4,5,6 ; les lanières sont placées entre les cadres 3 et 4 et 5 et 6.

➤ **Au bout de 4 semaines gratter la propolis des lanières et replacer les lanières au contact de la grappe.** Il est important de vérifier que les lanières sont toujours au contact de la grappe car les abeilles ont pu déplacer le couvain du fait de la présence des lanières et la grappe a pu se resserrer du fait de la diminution de la population dans la colonie. De plus les abeilles ont pu déposer une grosse quantité de propolis sur les lanières, ce qui diminue la disponibilité du produit.

➤ **Au bout de 10 semaines** les lanières doivent être retirées lors d'une journée où les conditions météo sont favorables à l'ouverture des ruches. Si les conditions météo sont défavorables mieux vaut laisser les lanières en place un peu plus longtemps, jusqu'à la prochaine belle journée (sans dépasser 12 semaines).

⚠ Laisser les lanières jusqu'à la visite de printemps augmente le risque d'apparition de varroas résistants à l'amitrazé et augmente la teneur en résidus d'amitrazé dans la ruche.

⚠ En cas d'infestation importante il peut subsister un trop grand nombre de varroas après le traitement et la colonie peut être en danger. L'infestation doit être contrôlée après le traitement. Un traitement complémentaire à l'API-BIOXAL® (acide oxalique) en période hors couvain est fortement recommandé. Pour plus d'informations contactez votre GDSA.